

## CONVOCATION

à

**Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux**

Je vous informe que la prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le :

**LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023 à 19h30**

**En salle du Conseil Municipal**

**Dans le respect des règles imposées dans le cadre du protocole sanitaire en vigueur,**

**Elle sera retransmise en direct sur le Facebook de la ville : [www.facebook.com/LesClayes78](http://www.facebook.com/LesClayes78)**

## **ORDRE DU JOUR :**

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 26 juin 2023
- Délégation de compétences à Monsieur le Maire – article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

-----

- Budget supplémentaire 2023 – budget principal Ville (*Comm<sup>o</sup>1*)
- Pacte financier 2022 – 2026 – Demande de fonds de concours auprès de Saint-Quentin-en-Yvelines (*Comm<sup>o</sup>1*)
- Adoption d'un protocole d'accord transactionnel entre le syndicat des copropriétaires de la résidence « Côté Élégance » et la commune des Clayes-sous-Bois (*Comm<sup>o</sup>2*)
- Acceptation de l'offre de concours de la Sarl Les Clayes-sous-Bois – 22 rue Henri Prou pour financer en partie les travaux d'aménagement de la Sente Robert Desnos (*Comm<sup>o</sup>2*)
- Désaffectation et déclassement du domaine public communal du lot 3 (anciennement B2), situé rue des 13 Arpents et échange sans soulte des lots 2,3,4,5,6 entre la commune et la Société LOGIREP (*Comm<sup>o</sup>2*)
- Désaffectation et déclassement du domaine public communal des locaux de l'ancienne PMI et de 4 places de stationnement situés 6 bis, avenue Claude Debussy (*Comm<sup>o</sup>2*)

- Acceptation du principe de rétrocession d'une surface de 104 m<sup>2</sup> située rond-point de la République au 2 avenue Jules Ferry et classement dans le domaine public communal (*Comm°2*)
- Modalités de maintien du régime indemnitaire pour les agents placés en période préparatoire au reclassement (*Comm°1*)
- Avenant au contrat de recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent lorsque la nature des fonctions ou les besoins de services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté (article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique) (*Comm°1*)
- Modification du tableau des effectifs (*Comm°1*)
- Aide au permis de conduire à destinataire des jeunes âgés de 15 à 25 ans (*Comm°3*)
- subvention d'aide à projet (*Comm°3*)



**Le Maire,**

**Philippe GUIGUEN**

**Légende pour répartition des points à l'ordre du jour dans les Commissions :**

**Comm°1 : Commission Finances-Ressources Humaines – Affaires Juridiques – Citoyenneté**

**Comm°2 : Commission Urbanisme – Aménagements – Développement Durable – Vie des Quartiers – Commerce**

**Comm°3 : Commission Education – Petite Enfance – Culture – Sport – Jeunesse – Vie Associative**